

Libéré, comme des centaines de milliers d'autres travailleurs français, après la capitulation allemande du 8 mai 1945, Louis Neyret doit pourtant encore attendre et subir différentes formalités avant d'être rapatrié en France, le 24 mai 1945. Alors qu'on craint la diffusion d'épidémies à cause des millions de personnes déplacées par la fin de la guerre, des mesures d'hygiène particulières sont mises en place -comme l'illustre le document ci-dessous- retardant d'autant le retour au pays.

(document établi le 21 mai 1945, aimablement fourni par la famille de M. Neyret).

**FICHE D'EPOUILLAGE**

Centre de Rapatriement  
Stuttgart, 2a Rotenstrasse

M. Neyret Louis Nation Française

du Centre de Stuttgart

a été épouillé le 24 MAI 1945

(poudre D. D. T.)

Le Médecin:  
P. O. H. P. O.

Cependant, le rapatriement n'est souvent qu'une étape, la première, dans le difficile parcours du retour à la normalité du temps de paix. Pour certains, notamment parmi les survivants revenus des camps de concentration nazis, la réadaptation est compliquée, voire impossible.

Ce fut le cas, par exemple, de Jean Albert Hamon, habitant de Chars déporté à Auschwitz (en 1944 semble-t-il). Ayant survécu à la « Solution finale », il est cependant rentré extrêmement affaibli en 1945. Les habitants de la commune qui l'ont alors côtoyé se souviennent d'un homme terriblement amaigri ne faisant plus que 37 kg. C'est sans doute une des raisons qui expliquent son décès précoce, 27 ans, 2 ans seulement après son retour des camps.

(Extrait du registre d'état civil de la commune de Chars, en date du 12 juillet 1947).

N° 19

Décès de Jean Albert Hamon.

Le douze juillet mil neuf cent quarante sept, onze heures trente, est décédé en son domicile, rue de Gisors à Chars (Seine et Oise) Jean Albert Hamon, sans profession, né le douze mai mil neuf cent vingt à Paris dixième arrondissement, fils de Albert Hamon et de Marthe Bélier.

**"MORT POUR LA FRANCE"**

Mention faite suivant les instructions du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Direction des Statuts et des Services Médicaux. Bureau des Déportés et des Statuts Divers. 189 Rue de Bercy Paris XIIème en date du 27-4-56.

Référence D.S.D.E.C.D. Dossier q. C.N.

Le Calvez, son épouse. Dresse le treize juillet mil neuf cent quarante sept, onze heures trente, sur la déclaration de Paul, Amédée Lecollin, époux, cinquante et un ans, domicilié rue de Gisors à Chars (Seine et Oise) qui lecture faite a signé avec Chars, Conseil Pâtissier, Maire de Chars, Officier de l'Etat Civil.

P. Lecollin

En guise de reconnaissance de son statut de déporté, victime du conflit, la mention suivante a été ajoutée dans la marge de ce registre d'état civil :

« MORT POUR LA FRANCE. Mention faite suivant les instructions du Ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Direction des statuts et des services médicaux. Bureau des déportés et des statuts divers. 189 rue de Bercy. Paris XIIème en date du 27 4 56. »